



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Tympans perforés - Remboursement de bouchons étanches

Question écrite n° 14502

### Texte de la question

M. Benoit Potterie attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la possibilité de rembourser l'achat de bouchons étanches pour les enfants souffrant de tympons perforés, afin que ceux-ci ne soient plus exclus des dispositifs d'apprentissage de la natation. Face à la hausse du nombre de noyades accidentelles, notamment chez les moins de 6 ans, le Gouvernement s'est engagé à renforcer le plan de lutte contre les noyades, et notamment à renforcer l'apprentissage de la natation à l'école. M. le député salue l'investissement du Gouvernement en ce sens. Il alerte néanmoins Mme la ministre sur le fait que de nombreux enfants, souffrant de tympons perforés, ne peuvent apprendre à nager et sont, de fait, exclus du dispositif. S'il existe sur le marché des bouchons étanches permettant de nager malgré une perforation du tympan, ceux-ci sont onéreux, et de nombreux parents ne peuvent pas en financer le coût. C'est la raison pour laquelle il lui propose d'envisager le remboursement par la sécurité sociale de bouchons étanches pour les enfants souffrants de tympons perforés.

### Données clés

**Auteur :** [M. Benoit Potterie](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (8<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 14502

**Rubrique :** Assurance maladie maternité

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [27 novembre 2018](#), page 10596

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)